

**Renouvellement des réseaux d'eau potable
et d'assainissement**

**Quai Jeanne d'Arc - Quai Charles VII
Quai Pasteur
Déviations**

N° 2018 - 531

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu, l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

Vu, l'arrêté municipal 2018-528 en date du 11 octobre 2018 relatif à des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessitent des aménagements de la circulation et du stationnement sur certaines voies et places de la commune de CHINON,

Vu, l'avis favorable du Conseil Départemental,

Considérant, que des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessitent des aménagements de la circulation et du stationnement sur certaines voies et places de la commune de CHINON,

Considérant, que pendant la durée de ces travaux des déviations devront être mises en place, notamment par la RD 751 E,

Considérant, la demande de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire - 32, rue Marcel Vignaud - 37420 AVOINE.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement quai Jeanne d'Arc, quai Charles VII et quai Pasteur **des déviations seront**

mis en place du 15 octobre 2018 au 14 décembre 2018 inclus selon les itinéraires suivants :

• **pour se rendre dans les quartiers situés à l'Est du Quai Jeanne d'Arc (côté gare SNCF) :**

- 1) **pour les véhicules venant de la direction de RICHELIEU (RD 749) ou de la direction de MARCAY (RD 116) :** par la RD 751 E, l'avenue François Mitterrand, le rond-point de Beauloisir, la rue des Quatre Chemins, le Boulevard des Hucherolles, la rue de Rochefaucon et l'avenue Gambetta ;
- 2) **pour les véhicules venant de la direction de TOURS :** par l'avenue François Mitterrand, le rond-point de Beauloisir, la rue des Quatre Chemins, le Boulevard des Hucherolles, la rue de Rochefaucon et l'avenue Gambetta ;
- 3) **pour les véhicules venant de la direction d'AVOINE :** par la RD 751 E, l'avenue François Mitterrand, le rond-point de Beauloisir, la rue des Quatre Chemins, le Boulevard des Hucherolles, la rue de Rochefaucon et l'avenue Gambetta ;

• **pour se rendre dans les quartiers situés à l'Ouest du Quai Jeanne d'Arc (côté place du Général de Gaulle et rive gauche de la Vienne) :**

- 1) **pour les véhicules venant de la direction de L'LE BOUCHARD (RD 8) :** par l'avenue Gambetta, la rue de Rochefaucon, le Boulevard des Hucherolles, la rue des Quatre Chemins, le rond-point de Beauloisir et l'avenue François Mitterrand ;
- 2) **pour les véhicules venant de la direction de CRAVANT-LES-COTEAUX (RD 21- rue de l'Olive) :** par la rue de Rochefaucon, le Boulevard des Hucherolles, la rue des Quatre Chemins, le rond-point de Beauloisir et l'avenue François Mitterrand.

Article 2 : Pour le même motif, la circulation des véhicules poids lourds sera interdite rue Jean-Jacques Rousseau du 15 octobre 2018 au 14 décembre 2018 inclus.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement des barrières et panneaux incomberont entièrement aux entreprises chargées des travaux, la signalisation du chantier devant être conforme aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services de la Mairie de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le responsable de l'entreprise chargée des travaux, Madame la Directrice des services techniques communs de la CCCVL, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon, pour information.

Certifié exécutoire par :

Affichage fait le 15 OCT 2018
Fait à Chinon, le 12 OCT 2018
Le Maire.

Fait à Chinon, le 12 OCT 2018
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Jean-Luc DUPONT